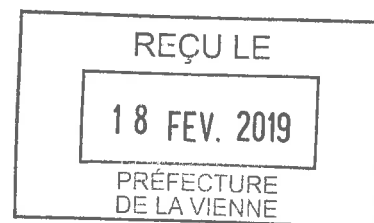


Publié le
18 FEV. 2019

REGIE VIENNE NUMERIQUE

DELIBERATION du
CONSEIL d'ADMINISTRATION
N°2019/03



Séance du 15/02/2019

**OFFRES D'ACCES AUX EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES CONSTITUTIFS
DES RESEAUX EN FIBRE OPTIQUE DEPLOYES ET OPERES PAR VIENNE
NUMERIQUE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration de la Régie Vienne Numérique, réuni le 15/02/2019, dans la salle « Espace Web » du bâtiment Arobase 3 à Chasseneuil du Poitou, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Après en avoir délibéré et voté,

DECIDE :

- d'approuver l'ensemble des documents composant les différents contrats nécessaires à la commercialisation par Vienne Numérique (VN) des services Très Haut Débit à l'attention des Opérateurs Commerciaux (OC) soit :
 - un accord cadre,
 - une offre d'accès FTTH Passif composée de Conditions Générales (CG) comportant 11 annexes, de Conditions Particulières (CP) comportant 4 annexes, de Conditions Spécifiques (CS) et de Spécifications techniques d'Accès aux Services (STAS),
 - une offre FTTE Passif constituée de CG, d'une liste d'offres souscrites, de CS FTTE passif comportant 6 annexes et de CS FTTE passif au PM comportant 6 annexes,
 - une offre d'hébergement NRO composée d'un contrat et de 11 annexes,
 - une offre de service Espace Opérateurs constituée de CG et e-services associés composée de CG, de 4 annexes et de 7 CS,
 - un contrat prestation de raccordement des Câblages Client Final FTTH composé d'un contrat, de 9 annexes et d'un plan de prévention des risques types,

- deux conventions d'installation ou raccordement, gestion, entretien et remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique composées de CG, CS et deux annexes chacune,
 - un engagement de sécurité d'utilisation du Système d'Information d'Orange,
 - un contrat-cadre tripartite (Orange, OC, Vienne Numérique) relatif à la protection des données personnelles composé du corps du contrat-cadre et de 2 annexes,
-
- d'autoriser le Directeur de Vienne Numérique à signer toutes les pièces constitutives des contrats de l'offre d'accès aux services proposés par Vienne Numérique aux OC qui en feront la demande,
 - d'autoriser le Directeur de Vienne Numérique à signer toutes les pièces constitutives des contrats relatifs aux engagements de sécurité vis-à-vis d'Orange ou de protection des données personnelles avec les OC et Orange,
 - d'autoriser le Directeur de Vienne Numérique à signer toutes conventions d'installation ou raccordement, gestion, entretien et remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique dans les immeubles ou lotissement avec les propriétaires, bailleurs, copropriétaires, aménageurs, promoteurs ou leurs représentants,
 - d'autoriser le Directeur de Vienne Numérique à signer tous les avenants ou pièces modificatives de ces contrats dans la mesure où elles n'ont pas d'impact financier et de présenter ces documents au plus proche Conseil d'Administration,
 - d'autoriser le Directeur de Vienne Numérique à signer les avenants ou pièces modificatives de ces contrats qui ont des incidences financières dans la mesure où elles sont issues de contraintes réglementaires et notamment la régulation de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes et de présenter ces documents au plus proche Conseil d'Administration.

ADOPTÉ

La Présidente,

Séverine Saint-Pé

